

Stratégie d'investissement durable de compenswiss

Mission première de compenswiss

Etablissement autonome de droit public de la Confédération, compenswiss a pour mission de conserver en tout temps des liquidités suffisantes pour assurer le paiement des prestations des trois assurances sociales AVS/AI/APG et de placer les actifs de manière à garantir un rapport optimal entre la sécurité et l'obtention d'un rendement conforme aux conditions du marché (art. 3, al. 4 et 5 de la Loi sur les fonds de compensation). En d'autres termes, sa priorité est de permettre aux trois assurances sociales de procéder à long terme au paiement des rentes et autres prestations.

Convaincu de l'importance des investissements durables et conscient des problèmes, notamment environnementaux ou de santé publique, liés à certains domaines de l'économie, compenswiss a progressivement déployé diverses initiatives et envisage plusieurs avancées supplémentaires. Depuis 2002, l'établissement exerce ses droits de vote pour les actions suisses qu'il détient dans son portefeuille. Dès 2013, compenswiss s'est retiré des investissements dans les matières premières agricoles et alimentaires ainsi que dans les entreprises participant à la production d'armes controversées. A partir de 2021, les entreprises actives dans les secteurs miniers et de la production d'électricité réalisant un pourcentage significatif de leur chiffre d'affaires avec le charbon ont été écartées de son univers de placement. Depuis deux ans, l'établissement s'inscrit de plus dans une volonté de transparence à l'égard de ses investissements et publie ses positions [sur son site](#).

Dans la mise en œuvre et le développement de son approche durable, qu'il veut graduelle et réfléchie, l'établissement suit les quatre axes principaux suivants :

1. Intégration ESG

compenswiss applique des mesures de durabilité qui couvrent la majeure partie de son portefeuille. Ces mesures incluent les dimensions climatiques, les controverses ou encore les objectifs de développement durable de l'ONU. De même, l'établissement évalue la compatibilité climatique de son portefeuille à l'aune des « [Swiss Climate Scores](#) », en vue de contribuer au respect des engagements pris par la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris.

2. Exercice des droits de vote

L'établissement exerce ses droits de vote pour les actions suisses qu'il détient dans son portefeuille. Dans une volonté de transparence, compenswiss publie sur son site la liste [détaillée des décisions](#) par lesquelles il exerce son influence sur les entreprises, notamment sur la composition et la rémunération de leurs organes de direction.

3. Dialogue actionnarial

compenswiss est cofondateur de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR), qu'il a présidée au cours des deux dernières années. L'association unit les forces et le poids des membres qui la composent pour mener des discussions avec près de 160 entreprises actuellement sur des problématiques ESG.

L'année 2022 a vu notamment l'aboutissement d'un engagement contre le travail des enfants. Le dialogue entamé en 2019 avec des acteurs de l'industrie agro-alimentaire visait à protéger les enfants de l'exploitation dans la filière du cacao. Les efforts déployés ont permis de renforcer la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement, de combattre la pauvreté par des salaires décents et de favoriser l'accès des enfants à l'éducation. Cette action a également contribué à promouvoir une agriculture plus durable.

4. Exclusions

L'établissement connaît trois types d'exclusions : les exclusions normatives, sectorielles et le désengagement. Tout comme l'ASIR, compenswiss considère que le dialogue actionnarial est une manière de procéder nettement plus constructive et durable que la vente pure et simple des actifs, qui ne fait que déplacer le problème sans le résoudre. Exercice plus exigeant, le dialogue actionnarial permet en effet, lorsqu'il aboutit, de mettre au service d'activités plus vertueuses toute la puissance financière des entreprises qui entament de telles transitions. De manière générale, compenswiss essaie donc de le maintenir le plus longtemps possible.

Le désengagement constitue le dernier recours si le dialogue actionnarial n'aboutit pas. Les cas de ce type d'exclusion sont plus rares. A fin 2022, le nombre d'exclusions s'élevait à 84 sociétés dans l'univers d'investissement compenswiss, dont 54 concernaient des entreprises réalisant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires avec le charbon.

En tant que gestionnaire et investisseur, compenswiss s'efforce de trouver le juste équilibre entre la mise à disposition des liquidités nécessaires au versement des rentes, qui est sa mission première, et la prise en compte des attentes légitimes de la société civile en matière de préservation de l'environnement, de la santé et de l'humain. Cette recherche d'équilibre exige une approche prudente et circonspecte.

Enfin, à un niveau plus modeste d'employeur, compenswiss encourage ses collaboratrices et collaborateurs à adopter des modes de vie plus sains et plus respectueux de l'environnement. L'établissement favorise l'utilisation des transports en commun ou du vélo pour les trajets domicile/travail et a pris diverses mesures dans ses locaux (baisse de la température dans les bureaux, contrôle de l'éclairage, etc.) dans le cadre de l'Alliance pour les économies d'énergie lancée par le Conseil fédéral.

compenswiss

02.03.2023